



Sur le terrain on the itinerary

PANNEAUTAGE ET BALISAGE (Way marking and signposts)

Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :
1/ Le panneau d'appel (Information board),
2/ La flèche directionnelle (Direction arrow),
3/ Les bornes de balisage (Signposts).

LE PANNEAU D'APPEL :
(Information board)
Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur. Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.



LA FLECHE DIRECTIONNELLE (Direction arrow)

A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de panneaux afin d'indiquer les différentes directions, jonctions ou liaisons. Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :

- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier équestre local (Horse riding path)
- Sentier VTT (Mountain bike track)

LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :
Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

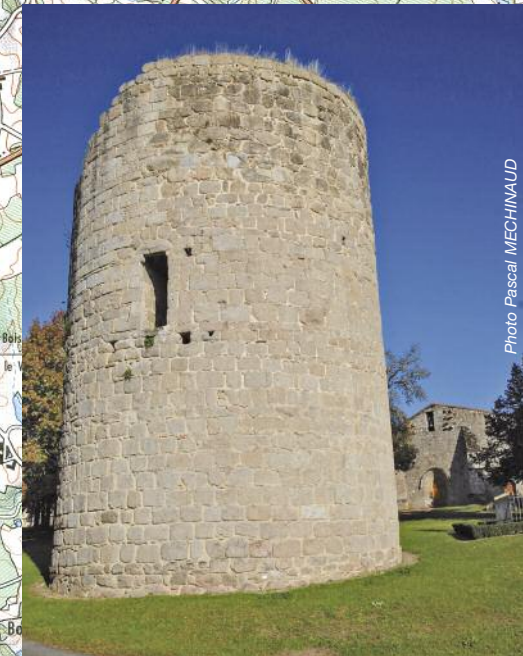
BALISAGE EN VIGUEUR (way marking colours)

- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk).

IMPLANTATION DES BORNES (Position of signposts) :

- Balisage à une intersection où il faut aller tout droit : une balise placée du côté opposé à une bifurcation indique d'aller tout droit. (Straight on)
- Balisage à un carrefour où il faut aller tout droit : une première balise avant le carrefour et une balise de rappel après indiquent d'aller tout droit. (Straight on)
- Balisage à un carrefour où il faut changer de direction : la balise est en principe placée à l'angle que forme le changement de direction. La direction est indiquée sur la balise. (Follow the direction shown on the signpost)

- DIRECTION**
- Tout droit (Straight on)
 - Tourner à droite (Turn right)
 - Tourner à gauche (Turn left)



Sur la carte on the map

LEGENDE
1 cm = 500 m
LA CARTOGRAPHIE (Map) : quadrichromie (Four-colour) échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.
LES ITINERAIRES (Itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.
The route shown on the map is of the same colour as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path)

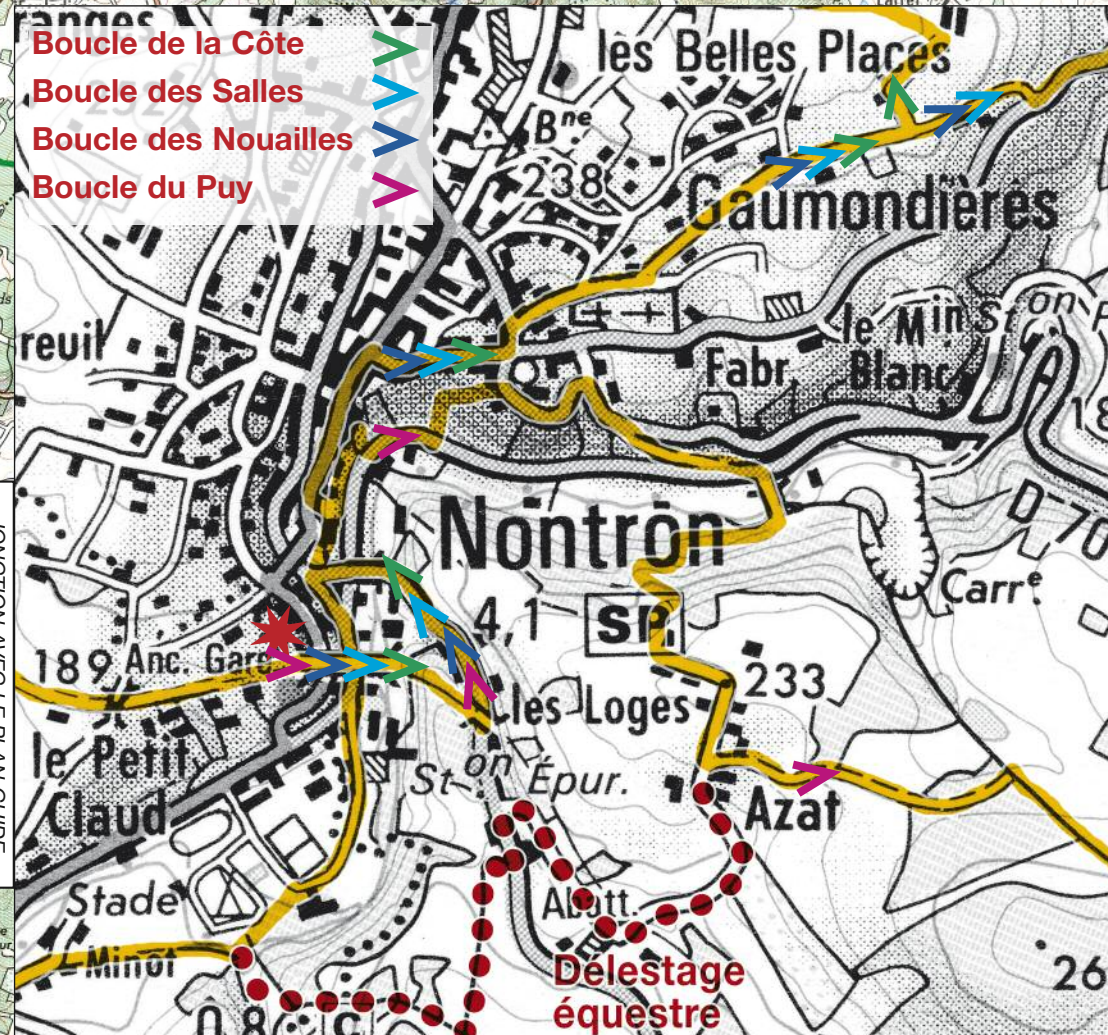
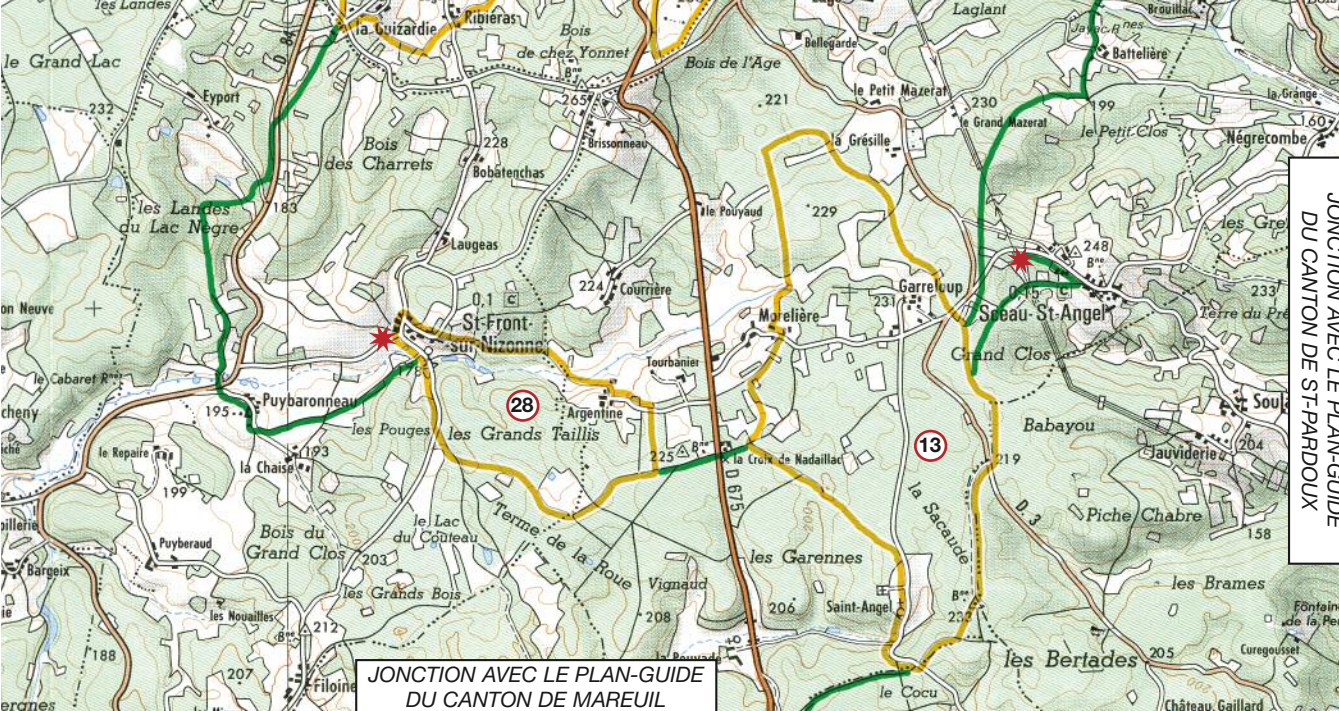
- ① Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits)
Number of the circular walk (See the list of itineraries).
- * Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits).
Suggested starting point (See the list of itineraries).
- CODE COULEURS UTILISÉ SUR LA CARTE
(Route marking colours) :
- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) (Circular walk).
- Variante / Raccourci (Alternative path).
- Délestage équestre (Horse riding path).



INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL :

- Non goudronné
- Goudronné
- Pouvant être goudronné

AVERTISSEMENT :
Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces situations s'inscrivent sous la responsabilité de l'IGN.



SECOURS
(Emergency number) **112**

ALLO MÉTÉO
(Weather forecast) **08 99 71 02 24**

Eco-Veille Nature Dordogne Périgord
Vous pouvez à présent signaler toutes anomalies constatées (décharge sauvage, défaut de signalétique ou manque de sécurité...) sur un chemin de randonnée, site et espace de pratique terrestre ou nautique, en téléchargeant la fiche alerte « Eco-Veille Nature Dordogne Périgord » sur le site sports.cg24.fr ou randonnee-dordogne.com et en l'envoyant à : Conseil général de la Dordogne - Service du Tourisme 2 rue Paul Louis Courier 24019 Périgueux cedex.

Conseil Général de la Dordogne
Le Conseil Général de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Le Service du Tourisme et du Développement Touristique dispose d'un bureau ayant pour mission la réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne chargé de la promotion du P.D.I.P.R. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du Plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.

RÉGION AQUITAINE

Ce plan guide a été réalisé en collaboration avec la Communauté de communes du Périgord Nontronnais

1 cm = 500 m.
Autorisation n° 20012048
Extraits de cartes IGN au 1/50 000 :
N° 1832 - 1833 - 1932 - 1933
© IGN 2012

Adresses utiles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD NONTRONNAIS
Avenue du Général Leclerc 24300 NONTRON
Tel : **05.53.60.33.88** - Fax : **05.53.60.36.14**
www.perigord-nontronnais.com

OFFICE DE TOURISME
3 avenue du Général Leclerc 24300 NONTRON
Tel : **05.53.56.25.50**
ot.nontron@wanadoo.fr - www.nontron.fr/

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE
25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PÉRIGUEUX Cedex
Tel. : **05 53 35 50 24**

SERVICE TOURISME ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL
Espace Tourisme - 25, rue Wilson 24000 PÉRIGUEUX
Tél. : **05 53 35 50 90**

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE
364 avenue Winston Churchill
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
Tél. : **05 53 53 71 46**
rando24@orange.fr - www.rando24.com

COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE
25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PÉRIGUEUX Cedex
Tél. : **05 53 35 50 24**
cdte24@ffe.com - www.cdte24.ffe.com/

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME
44, rue du Sergent Bonnelie 24000 PÉRIGUEUX